

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D165

Séance du 27 mai 2010 - Convocation du 19 mai 2010

Compte rendu affiché le 4 juin 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

M. OLLIVIER, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, M. BOUREZG, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés :

Mme GLATARD par M. CHATUT, Mme LEBAHAR par Mme RIVE-OLLIVIER, Mme SORREL-DUNAND par M. BOUREZG, M. CHRETIN par M. BUFFARD, Mme BROSSARD par Mme CHIGNARD, Mme MARMONIER par Mlle COIN, M. GOJON par M. RODRIGUEZ, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Tarifs mise en fourrière

Les tarifs maxima des frais de fourrière pour les automobiles sont fixés par arrêté ministériel. Il est rappelé que la commune fait appel à un prestataire extérieur pour les mises en fourrière sur le territoire communal.

Par arrêté ministériel en date du 4 avril 2010, le tarif maximum pour frais d'enlèvement et mise en fourrière des véhicules a été porté à **110 € TTC**.

Aussi, il est proposé d'appliquer cette revalorisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles,
- VU l'arrêté du 2 avril 2010 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001,
- VU le Budget communal,
- **FIXE le tarif des frais de fourrière pour l'enlèvement des voitures particulières à 110 €,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 27 mai 2010
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 28/05/2010
- Publication ou affichage le 28/05/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 28 mai 2010
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.